

RÉUNION

# EXPERTIZ

MAGAZINE DU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES DE LA RÉUNION

Numéro **01**  
JUN 2022

**PORTRAITS**

DAVID DIARRA  
VIRGINIE JEAN-BAPTISTE

**LE DOSSIER**

LA RÉUNION ENTRE  
RELANCE ET RÉSILIENCE

**L'ENTRETIEN**

GILBERT MANCIET  
SOUS-PRÉFET  
À LA RELANCE

**FOCUS**

EXERCICE ILLÉGAL  
TVAI  
TRAVAILLEURS  
INDÉPENDANTS





## avoir de l'espace pour voyager

En Classe Confort, installez-vous confortablement dans votre siège en cuir spacieux et détendez vos jambes sur le repose jambes intégré et réglable à différentes hauteurs. Profitez de la presse gratuite à bord mais aussi d'un écran tactile de 27 cm avec un large choix de films et de divertissements. Sans oublier votre trousse de voyage raffinée, comprenant une gamme réunionnaise de soins Bio. Autant de raisons de choisir Air Austral.

[air-austral.com](http://air-austral.com)

0 825 013 012 Service 0,15 € / min  
+ prix appel

ou dans votre agence de voyage

 I love Air Austral  [airaustralofficiel](https://www.instagram.com/airaustral)



**AIR AUSTRAL**

Vous serez toujours au cœur de notre compagnie



## 4. EDITO

Une aventure passion !

## 6. AGENDA

On l'a fait, on va le faire

## 12. PORTRAITS

David Diarra

Virginie Jean-Baptiste

## 15. DOSSIER

La Réunion entre relance  
et résilience

## 20. L'ENTRETIEN

Gilbert Manciet, sous préfet  
à la Relance et à la Résilience

## 24. FOCUS

Exercice illégal

TVAI

Travailleurs indépendants

## 28. QUE DEVIENT-IL ?

Michel Dussaux

## 29. AU TABLEAU

Inscriptions

Radiations

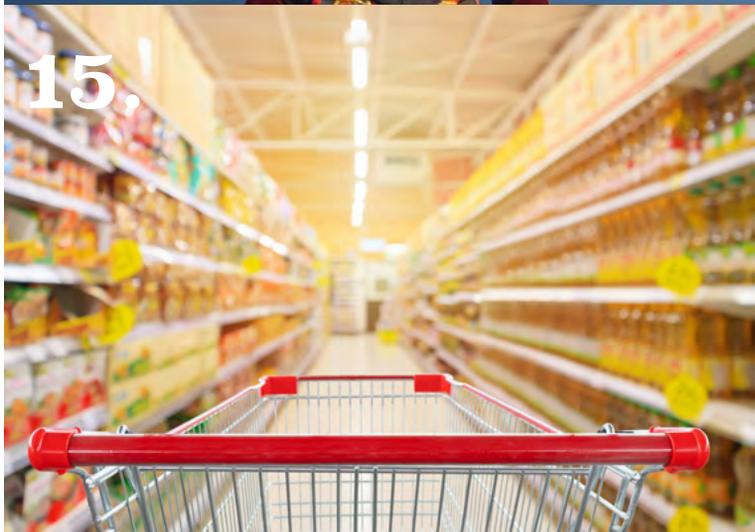


Directrice de la publication : Katy Hoarau  
Comité de rédaction : Sandrine Bianchi // Thierry Mondon //  
Dominique Valin // Sophie Desmot // Yolande Razafindrakoto  
// Dany Ivoule  
Rédaction : Olivier Pioch  
Conception graphique : YUMAN  
Photo de couverture : Virginie Jean-Baptiste, expert-comptable

12.



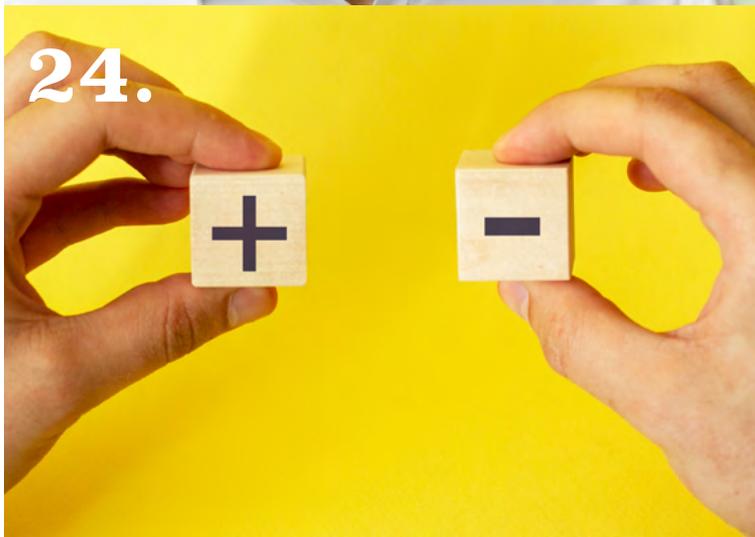
15.



20.



24.



**EXPERTS COMPTABLES**

## **ENVIE D'UN ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL 100% PERSONNEL ?**

**BÉNÉFICIEZ D'UN ESPACE BANCAIRE  
DÉDIÉ AUX EXPERTS COMPTABLES AVEC, À LA CLÉ :**

- + La confidentialité assurée
- + Toute l'expertise de BRED  
PROFESSIONS LIBÉRALES LA RÉUNION
- + Un suivi personnalisé
- + Un conseiller unique à vos côtés :  
aussi bien dans votre sphère professionnelle  
que pour votre vie privée

**+X LA BRED VOUS IRAIT BIEN.**

### **CONTACTEZ-NOUS**

**BRED PL NORD**  
Salim **PIRBAY**  
02 62 98 29 59\*  
salim.pirbay@bred.fr

**BRED PL SUD**  
Karine **BOURDAGEAU**  
02 62 98 29 15\*  
karine.bourdageau@bred.fr

**BRED PL OUEST**  
Pierre-Baptiste **PAYET**  
02 62 98 29 43\*  
pierre-baptiste@bred.fr

**BRED PL EST**  
Lydie **TECHER**  
02 62 98 26 55\*  
lydie.techer@bred.fr

**BRED PL TAMPON**  
Carine **LAURET**  
02 62 98 29 14\*  
carine.lauret@bred.fr

\*Coût d'un appel local depuis un poste fixe

**BRED +X**  
BANQUE POPULAIRE



**Katy HOARAU**  
Présidente du Conseil de  
l'Ordre des Experts Comptables  
de La Réunion

## Une aventure passion !

Chères consœurs, chers confrères, c'est avec enthousiasme que j'écris ce premier édito d'Expertiz, nouveau magazine des experts-comptables de La Réunion !

A chaque nouveau numéro, vous pourrez y retrouver l'agenda de l'Ordre, aller à la rencontre des personnalités de notre écosystème et partager leur expérience, suivre l'évolution de la profession et approfondir vos connaissances à travers des thèmes d'actualité.

Pour ce numéro inaugural, nous avons choisi d'interviewer Gilbert Manciet, sous-préfet à la Relance et à la Résilience, qui soutient activement la profession depuis son arrivée sur le territoire. En témoigne sa participation aux rendez-vous que nous avons organisés : présentation de la loi de finances, événement « Ensemble, brisons les tabous », webinaire sur le plan de relance...

Notre dossier du mois est d'ailleurs dédié à ce plan de relance. Des appels à projet sont toujours en cours et il s'agit d'en connaître la nature et les conditions afin de pouvoir continuer à accompagner au mieux nos clients dans leur développement.

Je suis également honorée que Michel Dussaux, président d'honneur de l'Ordre des experts-comptables, ait accepté de nous donner des nouvelles dans cette première publication.

Beaucoup de sujets sont préoccupants pour notre profession après la saison fiscale. A mes yeux, l'attractivité de nos cabinets est un enjeu essentiel. C'est pourquoi nous avons eu envie de donner la parole à des consœurs et des confrères pour qu'ils partagent avec les lecteurs tous les atouts d'exercer en cabinet. Une bonne manière d'avoir aussi une vie à côté !

Parce que nous sommes des professionnels indépendants et libres, au service de tous et aux ordres de personne, « sachant » avec un code de conduite, utiles au territoire et à nos clients, nous contribuons au développement de La Réunion. Quelle fierté !

Nous sommes tous passionnés par notre mission d'expert-comptable. Alors, continuons à rayonner sur le territoire et attirons ensemble les talents pour partager l'aventure en cabinet : une aventure passion !

Katy Hoarau  
Présidente du CROEC de La Réunion



**Rendez-vous individuels, conférences et ateliers, réunions d'informations, journées de formation, jurys, missions de représentation, webinaires...**  
**A chaque nouveau numéro d'Expertiz, retrouvez les événements organisés ou accompagnés par le CROEC en direction des professionnels de l'expertise comptable, mais aussi des entrepreneurs, dirigeants d'associations, étudiants et particuliers.**

## Janvier

### 21 // [FORMATION]

#### **L'environnement comptable, fiscal, social et juridique du créateur d'entreprise**

Co-organisation : CROEC / Technopole de La Réunion / Hôtel LUX, La Saline

Public : lauréats de concours CCEIR

*Intervenants : Johan HOARAU et Coralie VIRAMA*

### 26 // [WEBINAIRE]

#### **Accompagner ensemble la transmission d'entreprise de nos clients**

Co-organisation : CROEC / AG2R LA MONDIALE

Public : professionnels EC

*Intervenant : Stéphan BAYSSIERE, responsable national Transmission d'Entreprise*

**AG2R LA MONDIALE**

## Février

### 2 // [WEBINAIRE]

#### **TVA à l'importation**

Co-organisation : CROEC / DRFiP

Public : professionnels EC

*Intervenant : Xavier BIGNON, Responsable Réseaux DRFiP - Gestion fiscale & Collectivités locales*

### 2 // [RECRE ASSO]

#### **Le rendez-vous du monde associatif**

Organisation : CROEC

Public : dirigeants d'associations

*Intervenant : Jean-Louis LECOCQ*

**REC  
RÉ  
ASSO**

### 9 // [EVENEMENT]

#### **Loi de finances 2022**

Près de 250 participants, en majorité chefs d'entreprises et professionnels de l'expertise comptable, étaient réunis derrière leur écran, le 9 février dernier, pour un chat exceptionnel en streaming live consacré à la loi de finances 2022 ; un événement organisé par le CROEC, en partenariat avec la Chambre des Notaires de La Réunion. Sur scène, les intervenants ont répondu en direct aux nombreuses questions des internautes. Un grand merci à Jean-Pierre COSSIN (conseiller-maître à la Cour des Comptes), Ariane LEMAISTRE (consultante au CRIDON de Paris), Carole AKHOUN TIMOL (présidente de la Commission Fiscale du CROEC), Fiona LYOT (Notaire), Gilbert Manciet (sous-préfet à la Relance), Gérard Rivière (délégué départemental Sortie de crise à la DRFiP) et Patrick Lumaret (chef du service Professionnels à la DRFiP).



## 17 // [TABLE RONDE]

### Le financement de l'acquisition en présence des banques de la place

Co-organisation : CROEC / MEDEF Réunion / Hôtel LUX, La Saline

Public : chefs d'entreprises

*Intervenante : Katy HOARAU*

## 18 // [CONCOURS]

### Remise des prix du Challenge des créateurs 2021

Organisation : Département de La Réunion

Public : finalistes et partenaires du concours

*Intervenante : Katy HOARAU*

## 23 // [REUNION]

### Programme d'accompagnement aux créateurs d'entreprise – PAC 2022

Organisation : MEDEF Réunion

Public : partenaires et membres du jury

*Intervenant : Eric VERBARD*

## 25 // [FORMATION]

### Matinée du Club social

Co-organisation : CROEC / Hôtel LUX, La Saline

Public : professionnels EC et référents du social, membres du Club social du CROEC

*Intervenants : Véronique ARGENTIN et Thierry MONDON*

## 25 // [RENCONTRE]

### Déjeuner des consœurs

Co-organisation : CROEC / Hôtel LUX, La Saline

Public : femmes EC

*Intervenantes : Farida SAFY, Sandrine BIANCHI, Carole AKHOUN TIMOL, Katy HOARAU*

## Mars

## 1 // [VISIOCONFERENCE]

### Loi de Financement de la Sécurité sociale 2022

Co-organisation : CROEC / AG2R LA MONDIALE / CGSS

Public : grand public et professionnels EC

*Intervenants : AG2R LA MONDIALE et CGSS*

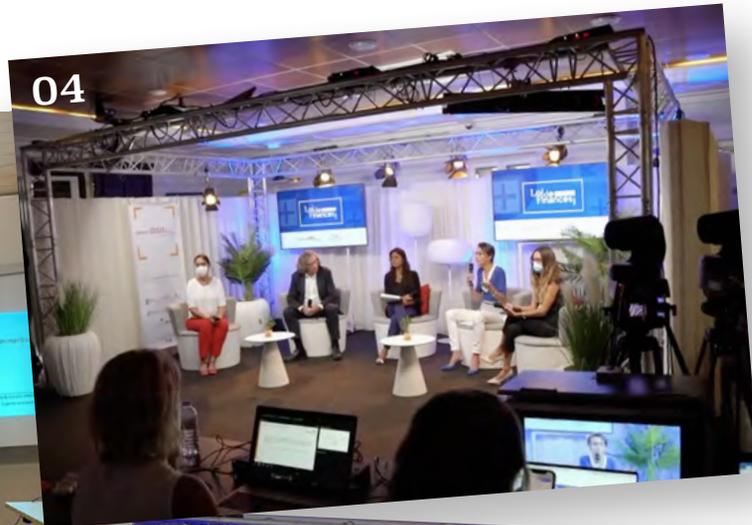
## 2 // [CONFERENCE]

### Fiscalité, rémunération et patrimoine du dirigeant

Le 2 mars, à l'initiative de la Technopole de La Réunion, l'hôtel Alamanda de Saint-Gilles accueillait une vingtaine de porteurs de projets en incubation pour une conférence au format « 2h sur... » la fiscalité, la rémunération et le patrimoine du dirigeant. Entre autres conseils avisés, ils ont bénéficié de l'expertise de Jean-Louis LECOQC qui représentait le CROEC pour l'occasion.



01, 10 & 11 - Allô Zimpot dans le Nord, le Sud et l'Ouest en mai // 02 & 08 - Nouveau partenariat avec l'Apec en avril // 03 - Formation pour les entreprises en janvier à St-Gilles // 04 & 07 - Conférence online sur La Loi de finances en février // 05 - Festival des mini-entreprises organisé par EPA Réunion en mai // 06 - Journée pour l'emploi au Tampon en mars // 09 - Prix du meilleur rapport de stage à Saint-Denis en mai // 12 - Business to market en mars à Saint-Denis.



# Agenda 2022 premier semestre





## Mars

**3 // [RENCONTRE]**

### LES JEUDIS DE LA CRÉATION

**Des conseils pour créer son entreprise**

Organisation : CROEC // Public : créateurs d'entreprises

*Intervenant : Olivier LONGIN*

LES JEUDIS DE  
LA CRÉATION

**8 // [CONFERENCE]**

### La stratégie financière de l'entreprise – 20 ans de la Technopole

Co-organisation : Technopole de La Réunion / Cité des Arts, Saint-Denis

Public : grand public

*Intervenant : Christophe LABOULET*

**9 // [RENCONTRE]**

### Journée pour l'Emploi 2022

Co-organisation : Pôle Emploi / Mairie du Tampon

Public : demandeurs d'emploi en projet de création d'entreprise

*Intervenant : Johann HOARAU*

**9 // [WEBINAIRE]**

### Structuration du PGE

Co-organisation : CROEC/ DRFiP // Public : professionnels EC

*Intervenants : Gérard RIVIERE-(DRFiP) et Carole AKHOUN TIMOL*

**11 // [RENCONTRE]**

### BUSINESS TO MARKET

#### Le salon des affaires

Co-organisation : CROEC / Préfecture de La Réunion

Hôtel Mercure Créolia, St-Denis

Public : cédants et repreneurs d'entreprises du Nord

*Intervenants : Katy HOARAU et Fabrice VANDOMEL (Préfecture)*



**18 // [WEBINAIRE]**

### Les actualités de vos clients

Co-organisation : CROEC / Groupe CRC

Public : professionnels EC et référents du social

*Intervenants : Groupe CRC et Thierry MONDON*

**24 // [DEBRIEF] :**

### Financement de la vie politique et comptes de campagne

Le 24 mars, dans le cadre feutré de l'hôtel LUX de La Saline, le CROEC invitait les acteurs du monde politique local pour une conférence consacrée au financement de la vie politique et aux comptes de campagne. L'occasion, pour Bertrand DEVYS et Katy HOARAU, de faire le point sur cette épineuse question à quelques semaines des élections présidentielles et législatives !



## Avril

### 6 // [RECRE ASSO]

#### Le rendez-vous du monde associatif

Organisation : CROEC // Public : dirigeants d'associations

*Intervenant : Olivier LONGIN*

RECRE  
ASSO

### 7 // [RENCONTRE]

#### LES JEUDIS DE LA CRÉATION

#### Des conseils pour créer son entreprise

Organisation : CROEC // Public : créateurs d'entreprises

*Intervenants : Virginie JEAN-BAPTISTE et Jean-Louis LECOCQ*

LES JEUDIS DE  
LA CRÉATION

### 7 // [SIGNATURE]

#### Convention de partenariat avec l'APEC

Alors qu'une convention-cadre CNOEC unit le CROEC et l'APEC depuis le 8 décembre 2021, une nouvelle étape a été franchie, le 7 avril dernier, à travers la signature d'une « lettre commune d'engagement pour une coopération renforcée ». Sous l'égide de Fabrice MOUTOUSSAMY, le conseil de l'Ordre et l'association pour l'emploi des cadres se sont engagés à mettre en œuvre des actions communes au service de l'emploi et du développement économique local.

### 8 // [CONCOURS]

#### Remise des prix du concours Stars & Métiers

Co-organisation : BRED / CMA Réunion

Public : jeunes chefs d'entreprises et comité de sélection du jury

*Intervenant : Malik EL HADJ TIAMIOU*

### 20 - 26 // [REUNION]

#### Comité d'engagement

Organisation : Université de La Réunion (direction de l'Entrepreneuriat étudiant)

Public : membres du comité et représentante du CROEC

*Intervenante : Virginie JEAN-BAPTISTE*

### 27 // [RENDEZ-VOUS]

#### Rencontre des acteurs économiques de l'Ouest

Le 27 avril, au Port, Katy HOARAU participait à la 1ère rencontre des acteurs économiques de l'Ouest ; un événement organisé par le TCO, à destination des acteurs socio-économiques et financiers. L'occasion d'en savoir plus sur la feuille de route de l'intercommunalité, qui ambitionne à terme de devenir la capitale économique de l'île en libérant le foncier disponible et en favorisant la mise en réseau des acteurs.



## Mai

### 5 // [CONCOURS]

#### **FESTIVAL DES MINI-ENTREPRISES - Jury de sélection**

Co-organisation : Entreprendre pour Apprendre / Moka Montgaillard, Saint-Denis // Public : collégiens et lycéens porteurs de projets de création d'une mini-entreprise. *Intervenante : Katy HOARAU*

### 5 // [RENCONTRE]

#### **LES JEUDIS DE LA CRÉATION**

##### **Des conseils pour créer son entreprise**

Organisation : CROEC // Public : créateurs d'entreprises

*Intervenant : Johan HOARAU*

LES JEUDIS DE  
LA CRÉATION

### 7 // [WEBINAIRE]

#### **Le nouveau service en ligne DSN FIAB via le portail [jedeclare.com](http://jedeclare.com)**

Co-organisation : CROEC / Groupe CRC . Public : professionnels EC et référents du social. *Intervenant : Groupe CRC*

### 20 // [PARTICULIERS]

#### **Des conseils pour remplir sa déclaration de revenus !**

Le 20 mai, le CROEC, l'AREP et la DRFiP unissaient leurs efforts pour aider les particuliers à remplir leurs déclarations de revenus. Les bénévoles et élus du CROEC ont ainsi tenu des permanences au CROEC de Saint-Denis, à la mairie de La Possession, à la Cité des Métiers de Saint-Pierre et à la mairie du Tampon. De quoi éviter toute déconvenue sur les prochains avis d'impôts !



### 25 // [CÉRÉMONIES]

**Remise du certificat CAP CAB.** Cérémonie pour les 10 nouveaux collaborateurs de cabinets recrutés grâce au partenariat avec Pole emploi. Co-organisation : CROEC et NUMERIA.

**Prix du meilleur rapport de stage.** Session du 2nd semestre 2021. Prix decerné à Mégane Maquet. Organisation CROEC

### 31 // [ATELIER]

#### **La holding, avant tout un extraordinaire outil de gestion patrimoniale**

Co-organisation : CROEC / KOYTCHA Conseil. Public : professionnels EC du Nord. *Intervenant : cabinet KOYTCHA CONSEIL*

## Juin

### 2 // [ATELIER]

#### **L'optimisation de la gestion de trésorerie des entreprises et associations**

Co-organisation : CROEC / KOYTCHA Conseil. Public : professionnels EC du Sud. *Intervenant : cabinet KOYTCHA CONSEIL*



## Juin

### 10 // [RENCONTRE] TOUR DE LA CRÉATION 2022

Co-organisation : Pôle Emploi de Saint-Louis Bel-Air

Public : porteurs de projets des villes des Avirons, Etang-salé, St Louis et Cilaos.

*Intervenant : Johan HOARAU*

### 10 // [RENCONTRE] BUSINESS TO MARKET

**Le salon des affaires**

Co-organisation : CROEC / Préfecture de La Réunion

Public : cédants et repreneurs d'entreprises du Sud

*Intervenants : Katy HOARAU et Eric VERBARD*



### 17 // [RENCONTRE] JOURNÉE ANNUELLE DU CLUB SOCIAL

Coorganisation : CROEC, NUMERIA et Club Social du CNOEC.

*Intervenants : Thierry MONDON (CROEC), Frank COURSOLE (EC), Véronique ARGENTIN (CNOEC), AG2R La Mondiale, CGSS, Groupe CRC, MGEN Solutions*

## À noter sur vos tablettes

### En août

#### JOURNÉE DES ASSOCIATIONS

Le 25 août, le CROEC et la CRCC invitent les dirigeants et acteurs du monde associatif au rendez-vous annuel des associations : **une 1/2 journée d'ateliers et d'animations** à l'Auditorium de Stella Matutina de 14h à 17h qui se conclura par une table ronde en présence notamment de Farida SAFY et Fabrice MOUTOUSSAMY.

### En novembre

#### CAMPUS DES PROFESSIONS DU CHIFFRE

Les 14 et 15 novembre prochain, à l'initiative du CROEC, de la CRCC et de l'institut régional de formation NUMERIA, se tiendra l'édition 2022 du « campus des comptables » ; un événement dédié aux professionnels de l'expertise comptable et à leurs collaborateurs. Deux jours de séminaires utiles et profitables, qui seront précédés d'une soirée d'ouverture conviviale le 12 novembre. **Réservez vos dates !**



**David Diarra**  
Expert-comptable

## Parachute doré, atterrissage de fortune !

**Mâchoires carrées, épaules de déménageur et paluches de boxeur : au premier coup d'œil, David Diarra aurait des faux airs de Battling Joe. Pourtant, ce serait bien mal le connaître. Boulimique de travail, à la fois rigoureux et créatif, exigeant et engagé, l'homme est du genre à faire de ses passions des objectifs. Au bilan, un personnage beaucoup plus actif que passif ! Rencontre.**

« Si ou koné ousa ou sort', ou koné ousa ou sava ». Ce joli refrain de Lindigo, David Diarra pourrait le faire sien. Pourtant, le tout neuf quinquagénaire n'est pas un ti kok péi, plutôt un titi parisien. Mais s'il a quitté la capitale voici presque vingt ans pour s'installer ici, il n'en oublie pas ses origines sociales modestes. De quoi vous donner le goût du travail bien fait et l'envie de briser le plafond de verre !

« Quand je suis arrivé en 2003, j'avais déjà une dizaine d'années d'expérience en cabinet puisque j'ai fait mes études en alternance dès le BTS, explique-t-il. Après une première année de stage à Paris, j'ai eu envie de changer d'air et de vie. C'était soit les Antilles, soit La Réunion. J'ai choisi de venir ici car l'environnement économique était plus favorable. »

Très vite, il intègre un cabinet à Saint-Denis dont il devient associé quelques mois plus tard. L'aventure dure jusqu'en 2010. Il quitte alors ce cabinet pour finir son diplôme d'expert-comptable, qu'il obtient finalement en 2012.

« En 2013, je me suis installé à La Possession avec un confrère. On partageait des locaux et des moyens mais nous n'étions pas associés. Et puis, très vite, j'ai volé de mes propres ailes. Le cabinet s'est étoffé peu à peu avec des salariés qui ont grandi à mes côtés. Aujourd'hui, j'ai trois collaborateurs et une future associée. »

Très amateur de sensations fortes, David Diarra pratique les sports extrêmes : moto gros cube, windsurf et parachutisme, qu'il a découvert en 2007.

« Comme tout ce que je fais, c'est une passion qui était au départ un objectif. Ça représente bien mon état d'esprit : de l'engagement, des actes ! Dans mon cabinet, je ne fais rien à moitié. Soit j'y vais à fond, soit je n'y vais pas. C'est pareil en parachute : quand on saute de l'avion, il n'y a pas de retour en arrière possible. »

Il s'engage donc à fond dans la pratique, effectuant une centaine de sauts par an en moyenne jusqu'en 2018 ! Depuis, il ne saute plus. Question d'emploi du temps.

« Je suis au cabinet dès 5h du matin et j'en repars à 19h. Je ne me force pas, c'est mon rythme. Mais j'ai deux filles de 12 et 10 ans, je veux en profiter un peu. »

Sur les murs du cabinet, leurs nombreux dessins côtoient une reproduction de Basquiat. L'ambiance est chaleureuse, mais l'expert s'y sent désormais à l'étroit.

« On va déménager sous peu dans des locaux deux fois plus grands, à l'Eperon. Et on va sans doute encore recruter. La profession a muté depuis que les outils de pré-comptabilisation ont remplacé les opérateurs de saisie. Aujourd'hui, on a besoin de cerveaux très forts en marketing et en management, qui ont du savoir, du savoir-faire et du savoir-être. Je veux des gens qui s'engagent vraiment et pas à moitié. »  
CQFD !







**Virginie Jean-Baptiste**  
Expert-comptable

## « Tu n'étais pas assez occupée ?! »

**A son compte depuis un an, Virginie Jean-Baptiste a installé son cabinet dans une pièce de sa maison, ce qui a ses avantages et ses inconvénients. Comme si cela ne suffisait pas, elle gère l'entreprise de son défunt mari. Et préside depuis janvier le club des jeunes experts-comptables et commissaires aux comptes. D'où l'interrogation de ses deux enfants, en titre de cet article !**

Elle a obtenu son diplôme d'expertise-comptable en novembre 2020. Mais à 44 ans, Virginie Jean-Baptiste est dans le métier depuis déjà une bonne vingtaine d'années. « Je suis née et j'ai grandi à La Réunion, explique-t-elle. Après des études à l'école supérieure de commerce de Bordeaux, je suis revenue ici pour exercer comme chef de mission dans un cabinet. Quand mon conjoint nous a quittés, il y a cinq ans, je me suis retrouvée seule avec mes deux enfants qui avaient alors 12 et 4 ans : une période difficile dans laquelle il a fallu complètement se réinventer. »

Virginie se lance à corps perdu dans le boulot, tout en assumant l'éducation de ses enfants, auxquels elle se consacre totalement les weekends et en vacances. Avec sa sœur, la jeune femme reprend l'entreprise créée à l'époque par son mari, une société de collecte de déchets

non dangereux. En parallèle, elle continue d'être salariée en cabinet. Et reprend sa formation pour décrocher le sésame d'expert-comptable !

« Il n'y avait pas vraiment le choix. Mais c'est vrai que je suis globalement très exigeante avec moi-même. Et sans doute aussi avec les autres. J'ai beaucoup appris en tant que chef de mission durant toutes ces années. Mais par nécessité autant que par goût de l'indépendance, j'avais besoin de me mettre à mon compte. »

C'est chose faite depuis très exactement un an. Virginie a créé son cabinet dans une pièce de sa maison, à Sainte-Clotilde ; ce qui a pour avantage de pouvoir faire ses propres horaires, mais pour inconvénient d'être forcé-ment toujours sur la brèche...

A-t-elle des hobbies ? A peine concède-t-elle un voyage par an et quelques sorties entre amis. Des lectures ? Elle s'intéresse à l'actualité du métier et aux livres sur le développement personnel. Du sport ? D'accord, mais en salle : plus rapide et plus efficace !

« J'ai ouvert en pleine crise Covid avec quatre ou cinq clients, sans réel problème. Les périodes de crise rendent notre rôle encore plus indispensable. Et ma formation initiale en commerce, gestion et management m'aide beaucoup dans ma relation aux clients. Les données comptables sont importantes, mais les chiffres aident surtout à anticiper, faire des choix stratégiques d'avenir, programmer des investissements, gérer du patrimoine... C'est d'abord là que nos clients nous attendent. »

Depuis fin janvier, Virginie préside également le club des jeunes experts-comptables et commissaires aux comptes de La Réunion. A ses enfants, qu'elle élève seule et qui trouvent qu'elle en fait beaucoup trop, la présidente répond qu'il est intéressant de partager des bonnes pratiques professionnelles. Un bon moyen d'avancer, tout en cultivant son réseau.

« J'ai la volonté de me perfectionner et d'évoluer en permanence, je ne reste jamais sur mes acquis et je continue de me former dans des domaines variés. Cette soif de savoirs m'apporte des connaissances et des compétences plus larges pour répondre au mieux aux besoins des clients et me développer personnellement. »

Et quand elle ne travaille pas, la maman consacre tout son temps à ses enfants !





## Un Groupe ancré sur son territoire

Association réunionnaise paritaire à but non lucratif et seul groupe de protection sociale à la Réunion depuis plus de 40 ans, le Groupe CRC (Caisse Réunionnaises Complémentaires) œuvre chaque jour pour les métiers de la retraite, la santé, la prévoyance et l'action sociale, et s'engage à accompagner et protéger tous ses bénéficiaires, entreprises, salariés, particuliers et retraités.

# Le Groupe CRC, partenaire du CROEC Réunion, s'engage à vos côtés pour accompagner les entreprises.



\*Prix d'un appel local.

#### Nous contacter

[www.groupecrc.com](http://www.groupecrc.com)

0262 900 100 Du lundi au vendredi de 8h à 17h  
prix d'un appel local

**Caisse Réunionnaises Complémentaires (Groupe CRC)** – Association déclarée loi 1901  
SIRET 417 656 717 00028 - 2 bis ruelle Pavée – BP 31071 – 97482 Saint-Denis Cedex. Fax. : 0262 908 000  
**CRR Agirc-Arrco** – Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité Sociale  
Membre de la fédération Agirc-Arrco – SIRET 314 648 791 00023  
**CRP** – Institution de prévoyance régie par le code de la Sécurité Sociale – SIRET 397 895 202 00026  
**Groupe CRC Courtage** – SAS au capital de 550 000€ - SIRET : 800 558 835 00016  
RCS Saint-Denis de la Réunion - N° Orias : 14 003 364  
Pour toute demande, merci de bien vouloir vous adresser à : [satisfaction.clients@groupecrc.com](mailto:satisfaction.clients@groupecrc.com)





## Sortie de crise : La Réunion entre relance et résilience

**Cent milliards d'euros ! C'est ce que promet France Relance, le plan élaboré par le gouvernement pour donner un nouveau souffle à l'économie de la nation après la pandémie de Covid. Concrètement, cette enveloppe se décline au gré de 187 mesures servant de base à des appels à projets de rang national ou régional auxquels peuvent candidater des entreprises, des collectivités et des associations. A ce titre, chacune des 18 régions françaises s'est vu attribuer une part des cent milliards disponibles. A La Réunion, cela représente 500 millions d'euros. Une somme qui s'additionne au fonds de soutien levé pendant la crise. Sera-t-elle totalement consommée ? Le point dans ce dossier.**



On se souvient qu'au plus fort de la crise Covid, le gouvernement avait mis en place des mesures économiques de soutien pour faire face aux restrictions d'activité imposées par la situation sanitaire : activité partielle, prêts garantis par l'Etat, exonérations temporaires de charges sociales et fiscales... Ces mesures représentaient environ 1,5 milliards d'euros sur le territoire réunionnais.

En parallèle, en septembre 2020, le gouvernement a lancé un plan de relance dont l'objectif va bien au-delà puisqu'il s'agit de renouveler une approche d'investissement bénéficiant tant aux collectivités locales, qu'aux associations et aux entreprises et qui s'appuie sur trois piliers : le développement économique, la transition éco-

logique, la cohésion sociale.

Cent milliards d'euros ont ainsi été dégagés au titre du plan France Relance ; une somme qui a été répartie dans chacune des 18 régions de France et d'outre-mer, au gré de 187 mesures censées donner un nouveau souffle aux entreprises, aux collectivités et aux particuliers (à travers notamment le monde associatif).

Dans le détail, 106 mesures ont été imaginées au profit des entreprises (de l'aide à l'embauche en apprentissage jusqu'au soutien à l'investissement et la modernisation de l'industrie), quarante-trois mesures en direction des collectivités (essentiellement pour l'aide à la rénovation énergétique des bâtiments) et trente-huit me-





sures en faveur des particuliers (notamment pour l'emploi et la formation des jeunes).

Depuis deux ans, ces mesures se déclinent en régions sur la base d'appels à projets « au fil de l'eau ». C'est le cas aussi à La Réunion, où une enveloppe de 500 millions d'euros a été dégagée.

Pour avoir une chance de l'emporter, les candidats doivent remplir un certain nombre de critères. Dans les différents comités de sélection, la lecture des projets se fait à trois entrées : gagner en autonomie (donc en compétitivité), recruter des salariés et « verdir » l'activité. Il faut en outre que les projets répondent aux enjeux du territoire, en particulier celui de la transition écologique.

Un fabricant de liquide vaisselle, basé au Port, a ainsi été retenu car il n'importe que quelques intrants pour produire à La Réunion en recrutant localement. Autre exemple à Bras Panon, où une société de production d'emballages a bénéficié du soutien de France Relance à la condition qu'elle soit suivie par l'Ademe au titre de la valorisation des déchets.

Dans la mesure où le plan de relance arrive à échéance fin 2023, la maturité des projets est un autre critère essentiel de sélection. Ainsi, parmi les dossiers non retenus, beaucoup concernent des projets qui visent simplement à dégager de la trésorerie ou qui n'en sont encore qu'au stade des études.

Resté que, retenus ou pas, tous les porteurs de projets qui déposent une demande d'accompagnement financier sont au moins accompagnés. Si le projet est suffisamment mature, ils sont réorientés vers d'autres dispositifs, comme par exemple des fonds de l'Ademe au titre de l'économie circulaire, des fonds européens via l'autorité de gestion qu'est la Région, des dispositifs de droit commun tels que les subventions pour les collectivités locales.

Les projets lauréats ne bénéficient pas simplement d'un financement. Car l'autre vertu du plan de relance est de réunir autour de la table des partenaires techniques capables de lever des obstacles dans la vie du projet, qu'il s'agisse de procédures réglementaires ou de besoin foncier.

« Il faut comprendre que tout ne se résout pas simplement avec de l'argent, explique Gilbert Manciet, sous-préfet de La Réunion, chargé de la Relance et de la Résilience. On travaille avec l'ensemble des collectivités et des partenaires économiques pour qu'il y ait une vraie cohérence du plan. »

Sur les 500 millions alloués à La Réunion, 80 % relèvent de dispositifs nationaux ; soit 400 millions. Ce sont par exemple les aides aux entreprises qui prennent des apprentis (40 millions), les primes à l'embauche directe (4 000 € par salarié), les reprises de crédits... Finalement, les autorités locales n'ont la main que sur 100 millions au titre de projets instruits à La Réunion.

« Par rapport au total, c'est peu et c'est beaucoup car il y a des effets de levier pour l'économie, reprend M. Manciet. Concrètement, quand l'Etat apporte 9 millions pour 21 entreprises locales lauréates, ce sont en fait 45 millions qui sont investis car les entreprises elles-mêmes injectent de l'argent et, grâce au soutien de l'Etat, les banques suivent. »

Côté collectivités, 39 millions d'euros de subventions ont été alloués à 53 projets de rénovation thermique des bâtiments de l'Etat à La Réunion. Les communes et les EPCI ont bénéficié pour leur part de 35 millions pour des projets qui concernaient également la rénovation thermique, mais aussi la réhabilitation de bâtiments publics, la rénovation de logements sociaux, le réaménagement de friches, la modernisation des réseaux d'eau et d'assainissement.

Sur le milieu associatif, les projets soutenus relèvent essentiellement de la lutte contre la précarité : distribution de paniers repas aux populations isolées, entretien et rénovation de logements insalubres... Cela représente 2,6 millions sur 26 projets.

Enfin, le secteur agricole réunionnais a capté 18 millions. Les principaux projets retenus portent sur l'aide à l'achat de petit matériel et le soutien aux filières : mûrissierie de bananes, jardins partagés, programmes alimentaires territoriaux...

« En réalité, le signe de la réussite du plan de relance, c'est que nous recevons plus de projets qu'il n'y a d'argent, conclut M. Manciet. Cela prouve qu'il y a une vraie dynamique entrepreneuriale. En outre, il s'agit souvent de projets structurants, qui ont vocation à être soutenus collectivement. »

Pour les accompagner plus avant, le représentant de l'Etat travaille à la mise en place de contrats de relance et de transition écologique qui permettront d'enclencher de nouveaux projets de territoire, en particulier à l'échelon intercommunal, réputé comme le maillon le plus solide du développement économique.

Face au millefeuille des politiques publiques, entre les opérations de revitalisation des territoires et les actions Cœur de Ville, ces nouveaux contrats visent à créer une boîte à outils unique, plus lisible et mieux accessible. Signés en particulier avec les cinq intercommunalités de l'île, ces contrats-socles seront amendés chaque année d'une annexe financière en fonction des projets élaborés par les EPCI.

En attendant, sur les 100 millions du plan relevant d'une instruction locale, il ne reste plus rien à capter. Quant aux 400 millions qui relèvent d'une instruction nationale, ils sont déjà presque entièrement consommés !

Le soutien de l'Etat n'est pourtant pas terminé. Dans la foulée du plan de relance, un plan de résilience a été annoncé en mars par Jean Castex, alors encore Premier ministre. En ces temps troubles où une crise chasse l'autre, l'idée est cette fois-ci de faire face aux conséquences de la guerre en Ukraine avec des mesures de soutien au pouvoir d'achat des ménages (via notamment un « bouclier tarifaire ») et à l'activité économique (via, entre autres, la mise en place d'un nouveau prêt garanti).

Entre relance et résilience, l'Etat lâche ainsi la bride des finances publiques. L'avenir dira si ces politiques sont assez efficaces pour répondre aux deux impératifs qui se posent en temps de crise : sauver ce qui peut l'être et préparer l'avenir. En attendant, elles offrent de nouvelles opportunités à ceux qui savent s'en saisir !

**Sur les 500 millions alloués à La Réunion, 80 % relèvent de dispositifs nationaux ; soit 400 millions.**

# LUX\*

SAINT GILLES  
LA REUNION



OFFRE VALABLE  
DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2021  
AU 31 JUILLET 2022

[reservation@luxiledelareunion.com](mailto:reservation@luxiledelareunion.com)

## BIENVENUE À LUX\* SAINT GILLES

Sur la plage de l'Ermitage, cet hôtel 5 étoiles offre un cadre unique pour découvrir toutes les nuances du panorama de La Réunion.

*Bénéficiez de tarifs préférentiels réservés aux acteurs de la profession comptable.*

Offres valables selon disponibilités  
Hors période de fêtes

**Chambre  
Supérieure Simple**  
avec petit-déjeuner **170€**

**Chambre  
Supérieure Double**  
avec petit-déjeuner **210€**

**Demi-pension**  
**+40€** par jour  
et par personne



**Gilbert Manciet**

Sous-préfet à la Relance et à la Résilience

## « Sortir plus fort de la crise, c'est possible »

**En poste depuis presque deux ans à La Réunion, le sous-préfet à la Relance s'est vu confier une nouvelle mission en mars dernier : piloter dans notre île le Plan de Résilience mis en place par le gouvernement pour faire face à la crise ukrainienne. Un plan en douze objectifs, dont Gilbert Manciet dévoile ici les mesures-phares. Questions/Réponses.**



**Qu'est-ce qui a motivé la mise en place de ce « plan de Résilience » ?**

La guerre d'agression russe en Ukraine et les sanctions prises par la France et ses partenaires ont provoqué un choc important pour nos économies, avec des tensions supplémentaires sur les prix de l'énergie, des relations commerciales perturbées et une chaîne d'approvisionnement qui doit aujourd'hui être repensée. Face à ces difficultés, l'Etat a mis en place un plan en douze objectifs dont l'ambition est de mettre en œuvre des soutiens ciblés immédiats et des solutions ayant autant que possible un impact d'ici la fin de l'année. Pour cela, nous agissons en lien permanent avec les acteurs économiques afin d'identifier et quantifier les impacts du conflit et les alternatives aux difficultés d'approvisionnement. Trois axes de mesures ont été imaginés : protéger les ménages et les entreprises, faire jouer la solidarité de filières et réduire notre dépendance à très court terme.

**Quelles sont les mesures spécifiques pour les ménages et les petites entreprises ?**

Il s'agit essentiellement de renforcer le « bouclier tarifaire », pour lequel l'Etat fait un effort exceptionnel de 22 milliards d'euros à travers notamment le blocage des tarifs du gaz et de l'électricité, le « chèque énergie » de 100 € pour les ménages modestes (à La Réunion, ce sont 150 000 bénéficiaires, soit 30 millions d'aides), la « remise carburant » de 15 cts/l ou encore la revalorisation du barème kilométrique de 10 % pour l'imposition des revenus 2021. J'ajoute que les entreprises dont les dépenses de gaz et d'électricité sont importantes (3 % minimum du CA), et qui deviennent déficitaires du fait de la hausse des coûts énergétiques, peuvent prétendre à une subvention d'urgence plafonnée à 80 % de la moitié du surplus des dépenses.

**Existe-t-il de nouveaux dispositifs de soutien à la trésorerie ?**

Afin d'éviter les faillites des entreprises affectées par le choc, les dispositifs de soutien public à la trésorerie sont renforcés. L'Etat a mis en place un nouveau prêt garanti, le PGE « Résilience », disponible jusqu'au 30 juin et pouvant



atteindre 35 % du CA. Par ailleurs, le prêt « Croissance industrie » est étendu aux entreprises du BTP et le prêt « Croissance relance » a été ré-abondé. De même, les prêts bonifiés de l'Etat sont prolongés jusqu'à la fin de l'année, les possibilités de recours à l'activité partielle de longue durée sont maintenues et le report de paiement des obligations sociales et fiscales est facilité.

### **Quelles sont les mesures dédiées aux entreprises exportatrices et importatrices ?**

Ces entreprises sont évidemment très impactées par la perturbation du commerce international. Pour celles qui exportent, il s'agit de faciliter la recherche de débouchés alternatifs, en particulier par la mobilisation de la Team France Export, la reconduction du dispositif Cap Franceexport de soutien à l'assurance-crédit, la prolongation jusqu'à fin 2022 des chèques « VIE » et « Relance export » ou la mobilisation des dispositifs d'accompagnement financier public. En parallèle, nous apportons des soutiens ciblés aux secteurs les plus exposés à la hausse du coût des intrants. C'est le cas pour l'agriculture, avec une aide compensant sur quatre mois les pertes de marge des éleveurs impactés par la hausse du coût de l'alimentation animale. C'est le cas aussi pour la pêche, avec la prise en charge des cotisations sociales patronales. Mais aussi pour les transporteurs, avec le remboursement partiel de la TICPE, et pour le BTP, avec des mesures qui atténuent l'imprévision des marchés publics.

### **Au-delà des difficultés immédiates, cette crise peut-elle avoir des effets positifs ?**

C'est difficile à dire aujourd'hui, car la crise est encore loin d'avoir produit tous ses effets. Mais c'est effectivement l'objectif : sortir plus fort de la crise, c'est possible en repensant nos modes de production et de consommation. Nous n'y parviendrons qu'en réduisant nos dépendances et en augmentant notre souveraineté, à l'échelle régionale, nationale et européenne. Je pense en particulier à l'approvisionnement en intrants critiques, dont il faut accélérer la diversification et la relocalisation. Je pense aussi au développement des énergies décarbonées, qui doit nécessairement s'accompagner d'une réduction de la consommation énergétique. Je pense enfin à l'augmentation de nos capacités de production agroalimentaire, qui doit nous permettre de ne plus dépendre – ou en tout cas moins dépendre – des autres. Ne nous y trompons pas, c'est bien une logique de développement durable qui est à l'œuvre ici, avec des mesures à la fois économiques, écologiques et sociales. Sur cet aspect-là au moins, cette crise peut avoir des effets positifs. En tout état de cause, il nous faut, collectivement, nous engager de manière proactive dans une évolution effective de nos organisations. Ce point est vital pour amortir les effets des crises en cours ou à venir. Nous n'y parviendrons que par l'intelligence collective

**« Ne nous y trompons pas, c'est bien une logique de développement durable qui est à l'œuvre ici ».**

mettre de ne plus dépendre – ou en tout cas moins dépendre – des autres. Ne nous y trompons pas, c'est bien une logique de développement durable qui est à l'œuvre ici, avec des mesures à la fois économiques, écologiques et sociales.

Sur cet aspect-là au moins, cette crise peut avoir des effets positifs. En tout état de cause, il nous faut, collectivement, nous engager de manière proactive dans une évolution effective de nos organisations. Ce point est vital pour amortir les effets des crises en cours ou à venir. Nous n'y parviendrons que par l'intelligence collective



### **L'info en plus**

Depuis le 15 juin, des fiches actions sont disponibles sur le site Internet de la préfecture. Elles déclinent les objectifs du plan de résilience et seront mises à jour en fonction de l'évolution de la situation et des mesures d'accompagnement. De plus, les acteurs économiques qui rencontrent des difficultés peuvent s'adresser directement par mail aux référents du plan en préfecture.

**Une seule adresse : [reunion-relance-resilience@reunion.gouv.fr](mailto:reunion-relance-resilience@reunion.gouv.fr)**



## 2021 // La crise sanitaire en 20 dates

Source IEDOM

### Janvier

24/01 : Rétablissement des motifs impérieux

### Février

11/02 : Fermeture des 4 centres commerciaux de plus de 20 000 m<sup>2</sup> et instauration d'un couvre-feu de 22 h à 05 h dans les communes du Port, de La Possession, de Saint-Leu et de Saint-Louis

24/02 : Instauration d'un couvre-feu généralisé à toute l'île de 22 h à 05 h

### Mars

05/03 : Le couvre-feu généralisé est avancé à 18 h

### Avril

02/04 : Fermeture des établissements accueillant du public (bars, restaurants, cinémas, casinos, salles de sport, etc.) et des galeries marchandes de plus de 10 000 m<sup>2</sup>. Application de 3 jours de télétravail par semaine obligatoire

### Mai

08/05 : Recul du couvre-feu à 19 h, puis à 21 h

19/05 : Réouverture des terrasses

### Juin

02/06 : Réouverture des cafés, bars et restaurants

09/06 : Levée des motifs impérieux pour les personnes vaccinées

### Juillet

01/07 : Levée du couvre-feu

16/07 : Rétablissement de l'état d'urgence et d'un couvre-feu à 23 h

21/07 : Application du pass sanitaire dans tous les lieux de culture

30/07 : Mise en œuvre d'un confinement partiel entre 05 h et 18 h avec possibilité de déplacements dans un rayon de 10 km la semaine (5 km le dimanche), et décalage du couvre-feu à 18 h

### Août

10/08 : Extension du pass sanitaire dans les établissements accueillants du public et réouverture des établissements concernés par l'application du dispositif

16/08 : Recul du couvre-feu à 19 h

### Septembre

06/09 : Levée des restrictions de déplacement en semaine et recul du couvre-feu à 21 h en semaine (19h le week-end)

18/09 : Levée du confinement partiel et recul du couvre-feu à 23 h

### Octobre

04/10 : Levée du couvre-feu, des jauges dans les commerces, ouverture des clubs-discothèques

### Novembre

15/11 : Extension du pass sanitaire à toute manifestation et événement exceptionnel, interdiction des pique-niques et bivouacs

### Décembre

27/12 : Rétablissement de l'état d'urgence jusqu'au 31 mars 2022

## Une offre de services enrichie et innovante mise en place en partenariat avec l'Ordre des experts-comptables de La Réunion

Experts-comptables, en adhérant à OGEA Réunion, vos clients exerçant en Profession Libérale, Artisans, Commerçants, Prestataires de Services et Agriculteurs, bénéficieront de l'ECF Plus, une offre de services enrichie et innovante mise en place en partenariat avec l'Ordre des experts-comptables de La Réunion.

Exclusivement réservée à l'ensemble de vos clients adhérents à OGEA Réunion, cette offre de services vous fera gagner du temps !

### ECF Plus

#### POUR VOTRE CLIENT

- Sécurisation des points fiscaux les plus usuels
- Réalisation d'un dossier de performance
- Accès aux statistiques sectorielles et globales
- Accès à des informations périodiques
- Accès au fichier vente des fonds
- Assurance protection fiscale garantissant la prise en charge des honoraires de l'expert-comptable en cas de vérification fiscale

#### POUR VOUS

- Analyse du FEC :
  - Cohérence et vraisemblance
  - Outils LAB - FT par analyse des flux
  - Contrôle de la valeur du fonds
- Relecture de la liasse
- Réalisation d'une revue indépendante
- Accès aux statistiques

© Poimaskat, 2022

## L'adhésion gagnante !





## USURPATION DE LA PROFESSION

Un délit au sens du code pénal

# Exercice illégal : les clés pour l'identifier

**Depuis l'ordonnance du 19 septembre 1945, la profession d'expert-comptable est solidement encadrée. Pourtant, l'actualité judiciaire vient encore trop souvent rappeler la réalité de l'exercice illégal. Explications.**



Soixante-dix-sept ans après son adoption, l'ordonnance du 19 septembre 1945, assortie de quelques jurisprudences, reste le texte fondateur qui encadre la profession d'expert-comptable. L'article 2 définit précisément les contours du métier. L'article 20 délimite le champ de l'exercice illégal ; un délit au sens du code pénal.

La chose est entendue ? Par pour tout le monde, apparemment ! Et s'il est compliqué d'obtenir des chiffres sur le sujet – les faits étant par nature cachés, l'actualité judiciaire vient de temps en temps rappeler cette réalité.

C'était le cas le 29 mars dernier, au tribunal de Saint-Denis, où Jean-Marie comparaisait pour de tels faits commis entre 2014 et 2018. Pour sa défense, le prévenu expliquait qu'il avait « rendu service à des amis ».

Le CROEC et la CGSS s'étaient constitués parties civiles dans ce dossier. Jean-Marie a été condamné à six mois de prison avec sursis et 8 000 € d'amende. Le faux expert s'en sort plutôt bien : il encourait jusqu'à un an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende en tant que personne physique. Pour les personnes morales, l'amende est portée à 75 000 € !

Jean-Marie aurait aussi bien pu passer entre les mailles du filet. La prescription étant de six ans, ça s'est joué à

quelques mois près !

Mais comment savoir si l'on est en face d'un exercice illégal ? Rappelons d'abord que la tentative n'est pas punissable. Une publicité, une proposition, un devis ne suffisent pas. Il faut démontrer qu'il y a eu effectivement des travaux comptables pour le compte d'une entreprise (les opérations pour les particuliers ne sont pas visées). C'est le premier des trois critères retenus pour définir l'exercice illégal. Le deuxième critère est celui de l'habitude, qui est caractérisée par le nombre de clients : au moins deux pour des travaux ponctuels, un seul si la totalité des tâches comptables ont été effectuées (tribunal correctionnel de Paris, 11 décembre 2009).

Le troisième et dernier critère est celui de l'indépendance. Le prestataire doit exercer sous sa propre responsabilité, en dehors de tout lien de subordination. Peu importe que les déclarations fiscales aient été signées par le client, ce critère existe si l'illégal agit en son nom, avec ses moyens propres et contre rémunération.

A noter que la « couverture » d'exercice illégal est également punie par la loi. L'expert-comptable qui s'en rend complice – par complaisance ou assistance – est sanctionné de la même façon que l'auteur principal.



## TVA À L'IMPORTATION

Transfert à la DGFIP

# Adieu la douane

**Après la TGAP et la TVAP entre 2019 et 2021, l'année 2022 marque une nouvelle étape dans le transfert de la gestion et du recouvrement des taxes douanières à la DGFIP. Depuis le 1er janvier, la TVA est également concernée.**



Le transfert de la gestion et du recouvrement de la TVA à la DGFIP est effectif depuis le 1er janvier dernier. Exit la déclaration en douane, tout se fait désormais sur la CA3. A ce titre, le service des impôts des entreprises (SIE) devient l'interlocuteur unique des entreprises.

Cette nouvelle modalité déclarative permet de collecter et déduire simultanément la TVA sans avance de trésorerie. Elle est automatique et obligatoire pour tout redevable identifié à la TVA en France – les autres doivent demander un numéro de TVA intracommunautaire. A cet effet, la déclaration de TVA évolue pour intégrer ces nouvelles opérations.

La déclaration en ligne est pré-remplie du montant de TVA à collecter, dès le 14 du mois, sur la base des éléments préalablement déclarés à la DGDDI. A partir de son compte personnel sur le site douane.gouv.fr, chaque redevable peut obtenir le détail du montant pré-rempli via un tableau qui reprend certaines données utiles : numéro de déclaration, date du BAE, application concernée, numéro d'article, nomenclature, taux de TVA et base imposable.

La date limite de dépôt de la déclaration étant fixée au 24 de chaque mois, les redevables ont dix jours pour compléter les données non renseignées et corriger si besoin le

montant de TVA pré-rempli.

A noter que les redevables placés sous le régime simplifié d'imposition (RSI) doivent déposer une déclaration de TVA selon un régime réel normal lorsqu'ils réalisent des importations et ne peuvent donc plus bénéficier du RSI. Ceux placés sous un régime de franchise en base doivent déclarer la TVA sur la déclaration n° 3310-CA3.

Concernant les régimes fiscaux suspensifs, leur gestion est désormais également assurée par la DGFIP (hors Guyane et Mayotte). Là aussi, des simplifications sont prévues. Les entreprises de plus de 2 ans font l'objet d'une autorisation tacite. Les registres ou comptabilité matière sont désormais tenus à disposition et non plus transmis ponctuellement à l'administration. La déclaration et le paiement de la TVA en sortie de RFS sont effectués directement sur la déclaration de TVA et non plus en douane. A ce titre, les DAU FR régime 4007 ou 4907 sont supprimés.

**Pour plus d'informations, consulter les notices en ligne sur le portail des impôts [ici](#).**

NOUVEAU

JUIN 2022

# CRÉATION DE NOTRE ORGANISME DE FORMATION



PRÉVENTION & SANTÉ AU TRAVAIL  
**sistbi**

**Notre mission,**  
conformément à l'article L. 4622-9-1.  
du Code du travail dispose que :



« Le service de prévention et de santé au travail interentreprises fournit à ses entreprises adhérentes et à leurs travailleurs un **ensemble socle de services** qui doit couvrir l'intégralité des missions prévues à l'article L. 4622-2 en matière de **prévention des risques professionnels, de suivi individuel des travailleurs et de prévention de la désinsertion professionnelle**, dont la liste et les modalités sont définies par le comité national de prévention et de santé au travail et approuvées par voie réglementaire.  
Dans le respect des missions générales prévues au même article L. 4622-2, il peut également leur proposer

**une offre de services complémentaires qu'il détermine ».**



Ainsi, **SISTBI** a décidé de proposer des formations à ses adhérents dans le cadre de l'offre complémentaire.

Parce que la santé de votre entreprise passe par la santé de vos salariés, former les salariés à la sécurité constitue une obligation légale du chef d'entreprise, ainsi à partir du 1er septembre 2022, nous vous proposons 2 formations :

- Sauveteur Secouriste du Travail – SST
- Maintien et Actualisation des Compétences du Sauveteur Secouriste du Travail – MAC SST

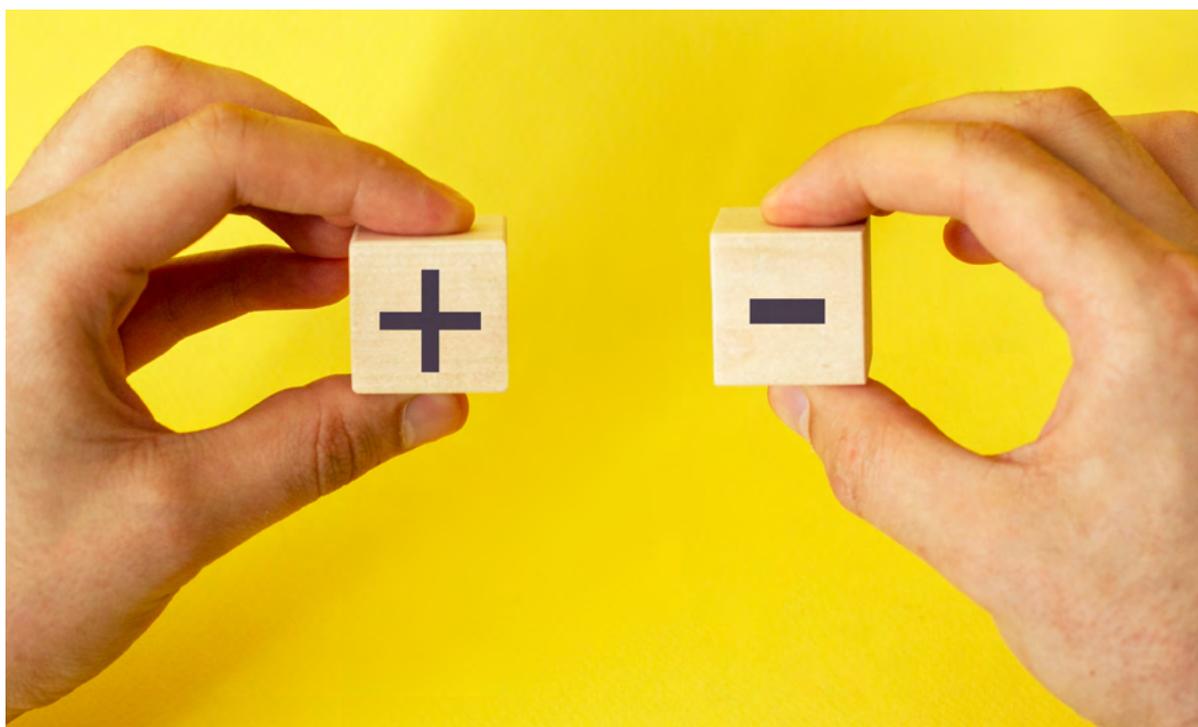
Le Sauveteur Secouriste du Travail – SST est un **acteur important dans la prévention des risques** de l'entreprise et reste **le premier maillon de la chaîne de secours**.

Vous pouvez demander un devis en nous contactant  
par courriel [formation@sistbi.com](mailto:formation@sistbi.com) ou par téléphone **0262.572.572**



# Indépendants : nou lé pa plus, nou lé pa moins

**En vigueur depuis le 15 mai, le nouveau statut de l'entrepreneur individuel signe la fin des EIRL en séparant les patrimoines professionnel et privé. Une révolution... mais pas sans conditions.**



La loi en faveur de l'activité professionnelle indépendante, promulguée le 14 février dernier, est entrée en vigueur le 15 mai. Outre l'extinction programmée de l'EIRL, la principale nouveauté concerne la séparation des patrimoines professionnel et privé, applicable de plein droit et sans formalité, aux entreprises existantes et à venir.

Cette distinction protège les biens personnels de l'indépendant. Elle a aussi pour conséquence de lui interdire de se porter garant d'une dette dont il est débiteur principal. Il lui reste à souscrire une caution mutuelle ou à proposer une sureté réelle.

Comme toute bonne règle, la distinction des patrimoines est assortie d'exceptions. D'abord, l'entrepreneur individuel peut y renoncer sur demande écrite d'un créancier précisant le terme et le montant, et après un délai de réflexion déterminé par décret.

Les gages de l'URSSAF et de la DGFIP font aussi exception. Par exemple en cas de manœuvres frauduleuses ou d'inobservations graves et répétées. Mais aussi lorsqu'il existe un gage de l'URSSAF sur les prélèvements sociaux (PS) ou un gage de la DGFIP concernant ces mêmes PS,

l'impôt sur le revenu (IR) ou la taxe foncière.

A noter que, dans le cadre de cette réforme, les entrepreneurs individuels dont les bénéfices sont par principe soumis à l'IR ont la possibilité d'opter pour l'impôt sur les sociétés. La création de nouvelles EIRL n'étant plus possible, la seule possibilité pour le faire est l'apport de l'activité à une société de capitaux (dans ce cas, le gage éventuel de l'administration fiscale reste limité au patrimoine professionnel).

Le transfert du patrimoine professionnel peut être intégral ou ne porter que sur certains éléments. Le transfert intégral ne nécessite pas de liquidation préalable. Le transfert non intégral se fait aux conditions légales applicables à la nature du transfert et du bien transféré.

Il y a toutefois des conditions. En cas d'apport à une société nouvellement créée, l'actif disponible doit être au moins égal au passif exigible. Pour les biens en nature, le recours à un commissaire aux apports est requis. Enfin, l'auteur et le bénéficiaire ne doivent pas avoir été frappés de faillite personnelle ou d'interdiction de gérer.

# Votre **BUSINESS PARTNER**

spécialiste de la transaction d'entreprises à La Réunion

**Une méthodologie axée autour de l'accompagnement du client :**

- Recherche de cédants ou d'acquéreurs au regard des critères définis avec le client dans la plus grande discrétion
- Analyse du potentiel de cession de l'entreprise
- Valorisation et estimation
- Optimisation fiscale de l'opération
- Élaboration d'un diagnostic stratégique de l'organisation interne de l'entreprise dans le but de déterminer ses points forts, ses points d'amélioration ainsi que son potentiel de développement.

De la préparation organisationnelle d'avant cession à la recherche de la meilleure offre de repreneurs, en passant par les négociations qui conduisent à une signature effective, nous travaillons de pair au plus près des intérêts de nos clients.



**Laurent GERMAIN**  
Business Partner - Associé

 **0692 87 82 40**

 [laurent@koytchacorporate.com](mailto:laurent@koytchacorporate.com)

**Paul VERGEREAU**  
Business Partner - Associé

 **0692 88 35 53**

 [paul@koytchacorporate.com](mailto:paul@koytchacorporate.com)



**Michel Dussaux**

Président d'honneur du CROEC

## Une figure qui compte

**Fraîchement retraité de la profession, le président d'honneur du CROEC n'a pas totalement raccroché les crampons. A soixante-dix ans, ce passionné continue de dispenser ses conseils aux jeunes experts comptables, pour lesquels il reste « une figure qui compte ». Des nouvelles de Michel Dussaux.**

Qu'on ne lui parle pas de l'âge de la retraite, lui a pris la sienne à presque 70 ans ! C'était le 30 novembre dernier et force est de constater qu'elle n'en a que le nom...

Michel Dussaux partage aujourd'hui son temps entre la métropole et La Réunion, où il revient deux fois par an pour des séjours de moyenne durée, en particulier au moment de la campagne fiscale.

L'occasion d'apporter son soutien à sa fille, qui a repris le flambeau de l'expertise en cabinet. L'occasion aussi d'assurer des fonctions de représentation, même si elles sont beaucoup moins prenantes qu'avant.

C'est qu'après avoir été vice-président du conseil national de l'Ordre et président du CROEC de La Réunion, Michel Dussaux en est désormais le président d'honneur.

« Cela me fait très plaisir et je m'efforce d'honorer du mieux possible cette distinction. Mais ce qui m'importe tout autant, c'est de transmettre aux jeunes ma passion du métier. Quand on a exercé pendant plus de quarante ans, c'est difficile d'arrêter ! Or, je constate que certains me considèrent encore comme une figure qui compte. Alors je continue, de façon tout à fait amicale et bénévole. Je fais notamment beaucoup de coaching pour les memorialistes qui vont passer leur diplôme. Pour moi, c'est une façon bien modeste de rendre tout ce que j'ai reçu de la profession. »

Cette passion a toujours accompagné Michel Dussaux. Jusque sur les routes de l'île, où il a plusieurs fois remporté le championnat des rallyes de La Réunion, dans les années 1990-2000, en tant que copilote aux côtés de Tony Ricquebourg ! Et parce que, à l'instar de Saint-Exupéry, il considère que « l'amitié, c'est faire de grandes choses ensemble », il a aussi fondé en son temps un club local du mouvement de la Table Ronde ; un réseau d'entraide et d'amitié pour les moins de quarante ans venus de divers horizons professionnels.



« La passion, c'est comme le bon vin. Ça se partage, sinon ça n'a pas la même saveur. Et moi, je veux continuer de partager ! C'est presque une question d'intégrité, de fidélité à ce que je suis, à mes valeurs. De toute façon, je ne pourrais pas faire autrement. Ce métier, c'est comme une petite musique qui vous trotte dans la tête et qui vous rend heureux. Pour moi, les chiffres chantent, ils sont sur un bilan comme des notes sur une partition. » Et Michel Dussaux connaît parfaitement la chanson !

# Au tableau

---

## Conseil du 29 mars 2022

---

### Bienvenue

#### Aux nouveaux experts-comptables

ABASSBAY Thierry  
GRANET Jean-Pierre  
HASSANALY Tazeem  
HOARAU Linda  
PAYET Jimmy  
SULEMAN Marina

#### Aux nouveaux stagiaires

AZOULAY Manon  
CACHIA LIZEKNE Diego  
CYRIAQUE Derrick (transfert)  
FAHARDINE Dhokaini  
LI AH CHONG Etienne  
RANAIVOSON Erica  
SAFLA Fahad  
TAOCHY Jonathan

### Inscription de sociétés d'expertise comptable

#### Inscription principale

DEVEX  
DEXTRA EURL  
IT STONE CONSEIL & SOLUTION  
LH EXPERTISE  
REUNION SUD EXPERTISE  
RM EXPERT  
SATELLITE CONSEILS

#### Inscription secondaire

FIDEXPERTISE (Ets de Bras Panon)  
FIDEXPERTISE (Ets de La Possession)

#### Société de participation d'expertise comptable

ECPL

### Radiation de sociétés d'expertise comptable

#### Ils ont demandé leur radiation

TG AUDIT ET CONSEIL  
MC BOURBON CONSULTANT  
JHP CONSEILS  
JHP EXAU CONSEILS  
JHP GRAND SUD  
JHP JURIS/RH  
JHP NORD  
JHP SUD

## Conseil du 16 juin 2022

---

### Bienvenue

#### Aux nouveaux experts-comptables

CHANE TENG Rachelle  
(inscription principale)  
SALLES Maximilien  
(inscription secondaire)

#### Aux nouveaux stagiaires

CLOTAGATIDE Coralie  
FAKEERMAHAMOOD Sharmeerat  
CAID Faouzi

### Inscription de sociétés d'expertise comptable

#### Inscription principale

EVVO EXPERTISE

#### Inscription secondaire

KPMG ESC & GS (Ets de St Denis)  
KPMG ESC & GS (Ets de St André)  
COMPTA SERVICES ENTREPRISES  
(Saint-Pierre)

### Radiation de sociétés d'expertise comptable

#### Ils ont demandé leur radiation

**Experts-comptables**  
PASCAULT Yves  
FERAND Nicolas  
TEN SHONG Christine

#### Sociétés d'expertise-comptable

KOMPT G



En partenariat avec le Croec Numeria

# Optez pour une solution clé en main de votre conformité RGPD

✓ Bibliothèque de documents

✓ Ticketing

✓ Logiciel de conformité

✓ Outil de consentements

✓ Accompagnement personnalisé

✓ Formation

Loin d'être une simple obligation ou un risque de sanction, le RGPD doit être perçu comme une opportunité par les entreprises car il permet de :

- **Conforter** l'image de marque,
- **Améliorer** l'organisation interne et renforcer la confiance des collaborateurs,
- **Créer** de nouvelles opportunités clients
- **Rassurer** les partenaires et prestataires,
- **Exploiter** les données de façon légale et qualitative.

Le RGPD est donc avant tout un gage de confiance et de sécurité pour vous et vos clients.

Bénéficiez d'un  
pré-diagnostic  
**OFFERT !**



**ORDRE DES  
EXPERTS-COMPTABLES**   
**Région de La Réunion**

Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables  
36 bis Rue Juliette Dodu, 97400 Saint-Denis  
02 62 40 98 53 - croec@croec-reunion.com